

Discussion en ligne "Le rôle du médiateur européen dans l'amélioration des relations entre les institutions de l'UE et les citoyens"

Publié le: 22-08-2008



Une discussion en ligne en temps réel sur ce sujet avec la participation des représentants du bureau du Médiateur européen Nikiforos Diamandouros aura lieu le 4 septembre, mercredi, à 11h heure bulgare (10h à Bruxelles).

L'invité principal de la discussion sera Rosita Agnew, responsable des relations publiques et des relations avec les médias du bureau du Médiateur européen. Par la suite, d'autres membres du bureau vont également prendre part à la discussion. La discussion en ligne va avoir lieu sur le site <http://chat.europe.bg> dans le cadre de l'initiative "Maintenant- agissons avec le PE !" (pour plus d'information, voir le site <http://parliament.europe.bg>)

La discussion est ouverte à tous les citoyens de l'UE et la langue de travail sera l'anglais. Vous pouvez poser vos questions soit en temps réel, soit en avance en nous écrivant à **info@europe.bg**. Après la fin de la discussion, notre équipe publiera le texte intégral du chat. L'initiative Maintenant-agissons avec le PE (<http://parliament.europe.bg>), financé par le PE, organise une série de discussions en ligne avec les représentants des institutions européennes sur des sujets qui intéressent les citoyens européens.

Information additionnelle sur le Médiateur européen:

Le Médiateur européen enquête sur les cas suivants: mauvaise administration, retardement des paiements pour les projets européens, refus d'accès à l'information et retardement des procédures dans l'action des institutions et organes de l'UE. Il donne des recommandations pour la bonne administration mais il ne peut pas intervenir dans des procédures judiciaires en cours ou après la publication d'un arrêt. Le médiateur européen n'étudie pas les cas de mauvaise administration des institutions et des organes nationaux, régionaux ou locaux.

Le Médiateur européen est élu par le Parlement européen devant lequel il est tenu de rendre compte de ses activités. Cette année, le membre bulgare du PE Dushana Zdravkova est rapporteur sur le rapport annuel du Médiateur pour 2007. Selon les données du bureau du Médiateur européen, la Bulgarie se classe en sixième position (parmi les 27) par rapport au nombre de dépôts de plaintes.

Les plaintes peuvent être déposées par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.ombudsman.europa.eu>.